### DÉPARTEMENT DES YVELINES

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

### LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

### DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

### **26 NOVEMBRE 2020**

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

#### **OBJET**

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 27 novembre 2020 par voie d'affichages notifié-le

transmis en sous-préfecture le 27 novembre 2020 et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2020

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

### Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC. Madame PEUGNET. BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET. Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS. Madame NASRI. Monsieur BEAULAINCOURT. Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

### Avaient donné procuration :

Madame MEUNIER à Monsieur VENUS Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT Madame RHONE à Monsieur RICHARD Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

### Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

N° DE DOSSIER: 20 F 07

OBJET: RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR

L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**RAPPORTEURS**: Monsieur MIRABELLI

### Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, le rapport pour l'année 2019 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye dont la Ville est membre fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

### <u>DÉLIBÉRATION</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport pour l'année 2019 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.







M. Arnaud PERICARD Président

# **SOMMAIRE**

Carte d'identité	4
Que s'est-il passé en 2019 ?	8
Données budgétaires	.12
Données administratives	

# **CARTE D'IDENTITÉ**

### VOCATION DU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est en charge du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres. En fonction des secteurs, les réseaux du SIARSGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative\* ou sous forme unitaire\*\*. Les eaux collectées sont ensuite rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

\*Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles

\*\*Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent

Le 24 janvier 2018, le syndicat a choisi de **confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ**, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'au 31 décembre 2024.

### Le délégataire est donc compétent pour la gestion et l'entretien de :

- l'ensemble des collecteurs\*\*\* et galeries figurant à son patrimoine,
- les ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable, etc.;
- la collecte des effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

#### Il est chargé de :

- l'entretien général de son réseau et de ses équipements;
- tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc.;
- toutes études nécessaires à l'accomplissement de ses missions;
- tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus dans leurs parties canalisées.

\*\*\*Canalisation ou conduite principale sur laquelle sont branchés les canalisations secondaires de récupération des eaux usées et pluviales

# COMMUNES OU SYNDICATS



Le linéaire du réseau du SIARSGL se décompose de la manière suivante :

> 15 277 ml en unitaire

12 912

ml en eaux usées (dont 361 ml de canalisation de refoulement

11884

ml en eaux pluviales (dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly)

16
Il en canalisation
de trop plein

40 073

#### **OUVRAGES**

- 3 postes de relèvement (PR):
- PR Rive gauche au Pecq (2179 m3/h);
- PR Fonderie au Pecq (1604 m3/h);
- PR RN13 au Port-Marly (250 m3/h);
- 16 déversoirs d'orage (DO) et trop-plein (TP);
- 10 chambres à sable ;
- 2 siphons (le Port-Marly, le Pecq);
- 1 bassin d'orage enterré (situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye);
- 1 vanne de délestage (située au Pecg).

#### **EQUIPEMENTS DE MESURES**

- 8 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau:
- DO de la vanne de Normandie au Pecq;
- DO de la rue des prairies au Pecq;
- DO à l'angle entre la place Aschaffenburg et la rue du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye;
- TP du PR fonderie au Pecq;
- TP du PR Rive Gauche au Pecq:
- Ru de l'Etang-la-Ville avant confluence avec le ru de

Buzot au Pecq;

- Ru de Marly au Port-Marly;
- Ru Jean Jaurès au Port-Marly.
- · 2 pluviomètres.

Le SIARSGL dispose depuis 2013 d'un règlement d'assainissement collectif définissant les conditions et modalités de raccordement aux réseaux intercommunaux.

Ce document précise :

- les prescriptions techniques concernant la réalisation des ouvrages de raccordement des particuliers et industriels;
- les obligations réglementaires concernant l'entretien et le contrôle des installations :
- les frais d'établissement et les redevances applicables;
- le débit maximum autorisé de 1 L/s/ha pour les rejets d'eaux pluviales au réseau;
- les relations entre l'exploitant et les abonnés du service.

Le règlement d'assainissement permet ainsi d'améliorer la qualité du service public en apportant une meilleure lisibilité des règles applicables à chaque usager.

 Le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) :

Un avenant n°1 a été acté le 06 août 2018, afin d'intégrer au contrat les prestations d'entretien et gestion courantes des rus ouverts. En effet dès le 1er janvier 2018, et dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Dans l'attente de la définition par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CAGBS) de son futur mode de gestion, une convention transitoire pour la gestion du service public d'entretien des milieux aquatiques, signée avec la CAGBS le 18 avril 2018, délègue au SIARSGL, pour une durée de un an, renouvelable une fois, l'entretien du ru de Buzot, du ru de L'Etang et du ru de l'Auberderie.

Renouvelé pour l'année 2019, cette convention de délégation a pris fin au 31 décembre 2019. A compter de cette date, la compétence GEMA est désormais déléguée par la CAGBS au Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO).

Le réseau dispose d'équipements permettant l'autosurveillance de mesures.

# LES COMMUNES MEMBRES

Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye est composé de 8 communes :

# 5 communes pour la totalité de leur territoire :

- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye
- L'Ftang -la-Ville
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi ·
- Le Port-Marly

### **3** communes partiellement :

- Chambourcy (versant sud) :
- · Louveciennes (le Bas Prunav)
- Le Peca (rive gauche).

Le SIA dessert 13 123 abonnés au 31 décembre 2019, soit une hausse de 0,42 % d'abonnés par rapport à l'année 2018 (+ 55 abonnés).

# **ORGANIGRAMME**

NOMBRE TOTAL D'ÉLUS

36





PASCAL HERVIER

Secrétaire

MARIE-PASCALE KREUTZ

JEAN-LUC AGNES

Assesseurs

### DES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES MUTUALISÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 5 syndicats intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain.

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP);
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Germain en Laye **(SIARSGL)**,
- le Syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM),
- le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (SIDRU),
- le Syndicat intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM).

Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du château de Monte Cristo et du Musée promenade.

La participation 2019 du SIA aux frais généraux des services supports et à leur masse salariale représente un montant total de

214 821,23 €

(frais généraux : 43 892,98 € +

# **ORGANIGRAMME**



66 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

# QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

### **FAITS MARQUANTS**

#### **TRAVAUX**

- Finalisation des études de Maitrise d'œuvre pour les bassins de stockage/rétention du Pecq et de Port-Marly,
- Démarrage des travaux du bassin Port-Marly;
- Attribution des subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux du bassin Port-Marly :
- Lancement et analyse de l'appel d'offre concernant les travaux de construction du Bassin de Corbière au Pecq. Le groupement dont le mandataire est Gagneraud remporte le marché, les travaux débuteront en septembre 2020;
- Validation des travaux sur les postes de relevage :

- Réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie.
- Aménagement de l'accès du poste Rive Gauche ;

#### **ETUDES**

Intégration du modèle hydraulique de l'Etang-la-Ville à celui du SIARSGL ;

#### **INNOVATIONS**

Lancement de l'étude expérimentale jardins d'assainissement flottants ;

#### **SUBVENTIONS**

Attribution des subventions de l'Agence de l'Eau pour l'étude expérimentale jardins d'assainissement flottants :

#### **PERSONNEL**

Recrutement d'un nouvel ingénieur assainissement.

# ACTIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE EN 2019

### **SUR LES POSTES DE RELEVAGE**

- Renouvellement détecteur de niveau Ultra son du PR RN13.
- Renouvellement de l'extracteur d'air du local dégrilleur du PR Fonderie
- Renouvellement du motoréducteur du dégrilleur du PR Fonderie
- Renouvellement de la pompe N°4 du PR Fonderie
- Renouvellement de la vanne de régulation de Normandie.
- Remplacement des cartes
   SIM des GSM 3G sur les télé-

- transmetteurs suite à rappel Orange
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré
   34.9 T de déchets sableux et graisseux
- Accompagnement technique de la Collectivité dans le cadre de la création du bassin de stockage et restitution de Port-Marly
- Entretien des rus aériens et notamment de la grille amont du ru de Buzot à Saint-Germain-en-Laye

### SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- Réalisation de la visite annuelle du réseau
- Curage préventif de 1 374 ml de canalisations
- Inspection télévisée de 317 mètres de canalisation
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle
- Réalisation de 10 interventions de désobstruction sur réseau (5) ou branchements
  (5)
- Extraction de 200 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux
- Réalisation de 110 enquêtes de conformité dans le cadre de ventes, dont 6 ont mis en évidence des raccordements non conformes
- 16 Remplacements d'ouvrages
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et SIAAP

- Création de 4 branchements assainissement neufs
- Passage en GSM 3G des télétransmetteurs sur les points de mesures
- Remplacement de la sonde de hauteur par une sonde radar (DO Prairie)
- Remplacement de la sonde de hauteur de la section déversée (DO Prairie)
- Remplacement des plaques de la chambre à sable du Chemin du Halage
- Accompagnement pour la réalisation des travaux sur le Chemin du Halage
- Transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO
- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement
- Instruction des documents administratifs relatifs à l'assainissement (réponses DT, DICT, permis de construire, demandes d'autorisation de branchements,...).

# ACTIONS RÉALISÉES PAR LE SYNDICAT

- Reprise des études de maîtrise d'œuvre sur le bassin de stockage de Port-Marly liée à la découverte d'une canalisation gaz, et démarrage des travaux
- Réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie
- Aménagement de l'accès du poste de Rive Gauche
- Finalisation des études de MOE du bassin Corbière, consultation et notification du marché concernant le bassin de Corbière sur la commune du Pecq

# LES CHIFFRES CLÉS

# DÉVERSEMENTS AU MILIEU NATUREL

L'année 2019 présente sur le territoire une pluviométrie moyenne annuelle de 735,4 mm. Pour comparaison, la pluviométrie pour l'année 2018 était de 660,1 mm, et l'année 2017 de 594,6 mm. Les mois d'octobre et de décembre sont les pluvieux avec respectivement 98,7 mm et 108,3 mm.

Le volume transitant dans le réseau (eaux pluviales et eaux usées) est de 6 522 981 m³ pour l'année 2019, à comparer avec 7 016 141 m³ en 2018, soit une diminution d'environ 7%. Cet écart s'explique par la crue de janvier-février 2018 ayant engendré un important apport d'eau de Seine dans les réseaux.

Le volume total déversé vers le milieu naturel est de 1006 781 m<sup>3</sup>. Si l'on ne prend pas en compte les opérations de maintenance, le volume rejeté est de 973 270 m³. En comparaison avec l'année 2018 où les épisodes de crues ont engendrées des déversements importants de l'ordre de 2 199 702 m<sup>3</sup>, on remarque ainsi en 2019 une baisse d'environ 66 % des déversements. Le volume déversé correspond à 14,9% du volume total transitant dans les réseaux d'assainissement (contre 31,8% en 2018 et 15% en 2017).

Le volume déversé par temps sec est de 155 093 m<sup>3</sup>, soit 15,9% du volume total déversé. Cette nette diminution par rapport à l'année 2018 (divisé par 5,6) est principalement dut aux impacts liés à la crue de janvier-février 2018. Par ailleurs, le volume déversé en temps sec suite à des contraintes d'exploitation est de 23 343 m³, soit 15% des déversements temps sec. En raison de casse et du délai de remplacement de la vanne Normandie, on observe une forte augmentation des déversements d'exploitation par rapport à l'année 2018.

Le volume déversé par temps de pluie est de 851 688 m<sup>3</sup>, soit une diminution de 35,7% par rapport à 2018. Cela s'explique à nouveau par la crue de janvier-février 2018 ayant entrainée de nombreux déversements en temps de pluie. Par ailleurs, le volume déversé en temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation est de 10 168 m<sup>3</sup>, soit 1,2% de l'ensemble des déversements temps de pluie. Par ailleurs, aucun déversement de temps de pluie n'était survenu suite à des contraintes d'exploitation.

La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2019, est de **10 239 équivalents-habitants par jour** (contre 17 038 eq/hab en 2018): 13 123

abonnés en 2019 soit **+0,42%** par rapport à 2018

4 301 824

m³ soit **+5,5%** par rapport à 2018

### MOYENNE DES DÉVERSEMENT



**8 459 eq/hab** (7 195 eq/hab en 2018)



**1 780 eq/hab** (9 843 eq/hab en 2018)



# DONNÉES BUDGÉTAIRES

La redevance d'assainissement collectif diminue de 29,5 % par rapport à 2018. Cette diminution s'explique par l'évolution du mode de reversement de la redevance induite par le changement de contrat de DSP en 2018 qui a engendré des recettes exceptionnelles sur 2018.

Le total de la contribution des communes au titre des eaux pluviales elle, reste stable.

Dans le cadre de la reconduction de la convention de gestion transitoire du service public de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), le Syndicat a perçu la participation financière versée par la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine d'un montant de (137 047,05 €) légèrement inférieure à celle versée en 2018 (159 045 €).

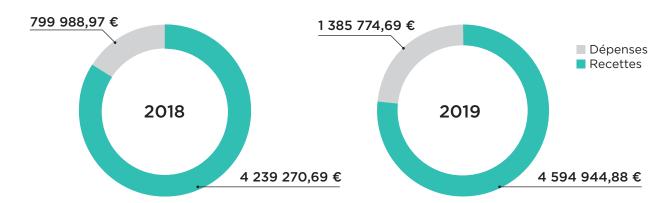
Redevances eaux usées prélevées sur facture eau potable

> Part Syndicale 0,14 € / m³ (0,13 € / m³ en 2018)

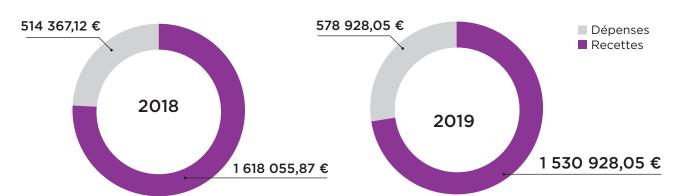
Cotisation eaux pluviales

2,33 € par habitant (2,23 € par habitant en 2018)

### **FONCTIONNEMENT**

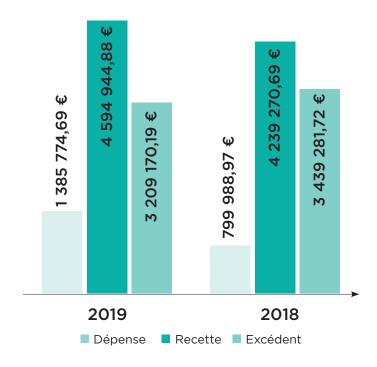


### INVESTISSEMENT



### **EXPLOITATION 2018-2019**

Résultat excédentaire 3 209 170,19 €



Les dépenses de fonctionnement augmentent de 73.2 % entre 2018 et 2019, principalement en raison de deux lignes inexistantes en 2018 :

- La dotation aux provisions relative au contentieux Hydratec. Le syndicat a reçu une indemnisation mais la société ayant fait appel, la somme a été inscrite en provisions,
- Les charges exceptionnelles relatives au financement de la reconstruction d'un terrain de pétanque sur la ville du Port-Marly suite aux travaux du Bassin,

Sans tenir compte de ces deux lignes, la variation entre 2018 et 2019 est quasi nulle (-0,1%).

Les recettes de fonctionnement sont en **légère hausse de 8.4**% entre 2018 et 2019, principalement en raison :

• De l'excédent de fonctionnement reporté particulièrement élevé compte tenue des recettes exceptionnelles qu'a encaissées le Syndicat en 2018.

Cette augmentation vient compenser les autres chapitres, tous en baisse par rapport à l'année 2018 excepté la dotation aux amortissements qui reste stable. L'exercice 2018 reste une année exceptionnelle.

### INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement augmentent de 64 560,93 € entre 2018 et 2019, notamment pour les dépenses de travaux suivantes :

- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction des bassins de stockage Corbières au Pecq et Port-Marly, ainsi que les frais de missions de contrôle technique et de coordination sécurité.
- Les diverses études (mises à niveau de tampons et regards, la mise à jour du modèle hydraulique sur la commune de l'Etang-la-Ville et la mise en place de tampons pour l'accès de la chambre à sable sur le chemin Halage à Port-Marly).

L'augmentation des dépenses liées aux travaux est minorée en partie par la légère baisse des dépenses de remboursement des emprunts contractés auprès des organismes financeurs et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du chapitre 041 lié à la récupération de TVA auprès de l'ancien délégataire qui disparait en 2019 suite au nouveau contrat de DSP.

En revanche, les recettes d'investissement diminuent de 87 458,12 € entre 2018 et 2019. Hors l'excédent capitalisé (1 103 688,75 €) qui présente une augmentation de 6%, tous les autres chapitres enregistrent une baisse.

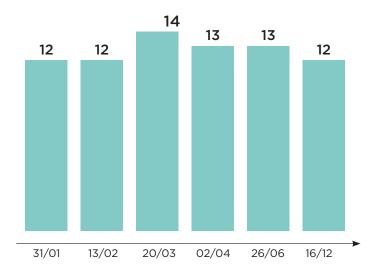
#### Cette diminution s'explique par :

- **Une baisse du montant des subventions**. En effet, sur 2018, le 1<sup>er</sup> acompte concernant la Maîtrise d'œuvre des bassins a été encaissé contrairement à 2019 où seul le solde de la subvention pour l'élaboration du schéma directeur a été perçu.
- Le changement de mécanisme de **récupération de TVA** impactant les chapitres 27 et 041 et qui n'existe plus en 2019 avec le nouveau contrat de DSP.

Résultat excédentaire 951 669,70 €

# DONNÉES ADMINISTRATIVES

### NOMBRE DE PESONNES PRÉSENTES AUX COMITÉS



# **NOMBRE D'ACTES**

	2019
Délibérations	37
comités	6
Décisions	8



Hôtel de ville 16 rue de Pontoise 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 01 30 87 21 23

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



# Synthèse du Rapport Annuel du Délégataire SUEZ

2019



Canalisation de refoulement du poste de pompage principal rive gauche

Document établi par le SIARSGL

# **SOMMAIRE**

I.	Les points forts de l'année 2019			
II.	Le service durant l'année 2019	4		
1.	A. Contrat  B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement	4		
2.	. Performance du réseau intercommunal d'assainissement	4		
3.	. Répartition par commune des volumes assujettis à l'assainissement en 2019	5		
4.	. Pluviométrie	5		
5.	Déversements au milieu naturel	6		
6	. Indicateurs	7		
7.	Actions menées sur le patrimoine par le Délégataire	8		
8	. Qualité du service	9		
III	Perspectives d'opérations pour 2020, et au-dela	10		
IV.	Comptes du délégataire année 2019	11		
V.	Travaux de renouvellement effectués par le délégataire	12		
VI.	Investissement contratractuels prévus par le contrat de DSP	13		
VI	I. Les actions connexes du Délégataire	13		
1.	La démarche qualité et environnementale	13		
2	La démarche dévelonnement durable	14		

### **PREAMBULE**

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose, quant à elle, au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La société SUEZ, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2019.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

### I. LES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2019

- Démarrage des travaux de construction du bassin de stockage restitution au Port-Marly;
- Notification du marché concernant les travaux de construction du bassin Corbière au Pecq;
- > Renouvellement de plusieurs éléments des postes de relevage et des équipements d'autosurveillance ;
- > Passage en GSM 3G pour les télétransmetteurs sur les points d'autosurveillance ;
- Lancement des procédures comptables pour le démarrage des travaux de réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie et de l'aménagement de l'accès du poste Rive Gauche sur la commune du Pecq.

### II. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2019

### 1. Chiffres clés

### A. Contrat

- Délégataire : SUEZ EAU France (anciennement Lyonnaise des Eaux) -Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2018
- Durée de 6 ans
- Echéance du contrat : 31/12/2024

### B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Huit communes desservies:

- Chambourcy Versant Sud;
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (dont Fourqueux);
- L'Etang-la-ville ;
- Le Pecq Rive Gauche;
- Le Port-Marly;
- Louveciennes Versant du Bas-Prunay ;
- Mareil-Marly;
- Marly-le-Roi.

### 2. Performance du réseau intercommunal d'assainissement

- > **12 075 usagers en 2019**, soit une augmentation de 0,4% par rapport à 2018 (12022 abonnés);
- → 4 301 824 m³ le volume de consommation d'eau potable assujetti à la redevance assainissement, soit -5,2% par rapport à 2018 (4 539 522 m³).

# 3. <u>Répartition par commune des volumes assujettis à</u> l'assainissement en 2019

Répartition des volumes assujet	tis à l'assainissement 2019 (m³)
BOUGIVAL	4027
CHAMBOURCY	11 539
FOURQUEUX	187 213
LE PECQ	531 456
LE PORT-MARLY	320 451
L'ETANG-LA-VILLE	212 745
LOUVECIENNES	22 164
MAREIL-MARLY	157 250
MARLY-LE-ROI	725 192
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	2 129 787
TOTAL	4 301 824

### 4. Pluviométrie

Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation, notamment les déversements d'effluents vers le milieu naturel.

Pluvior	Pluviométrie mensuelle 2019 (mm)										
Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
43,9	42,0	45,7	16,2	79,4	79,6	20,0	72,1	31,8	98,7	97,7	108,3

**L'année 2019** présente une pluviométrie cumulée de 735,4 mm soit une valeur supérieure aux moyennes interannuelles de la région. Cette mesure correspond à la moyenne des pluviométries mesurées sur le site de Danielou au Pecq ainsi que du réservoir de Fourqueux.

Pour comparaison, la pluviométrie mesurée durant les années 2018 et 2017 étaient respectivement de 660,1 mm et 594,6 mm.

Le volume total transitant dans le réseau (eaux pluviales et eaux usées) est de  $6\,522\,981\,$  m³, à comparer avec  $7\,016\,141\,$  m³ en  $2018\,$  et  $5\,959\,697\,$  m³ en 2017. Ainsi pour l'année 2019, le volume transitant dans le réseau à diminué de 7% par rapport à 2018.

### 5. Déversements au milieu naturel

**En 2019**, le volume total déversé est de 1 006 781 m³, à comparer avec celui de 2018 de 2 229 322 m³, soit une diminution de -66%. Cela correspond à 14,9% du volume total transitant (contre 31,8% en 2018). Parmi ces déversements, 13,5% ont eu lieu par temps sec.

Les volumes déversés ont considérablement diminués par rapport à l'année 2018. En effet, la crue de janvier-février 2018 avait engendré de nombreux déversements de temps sec vers le milieu naturel expliquant cet écart important avec 2019.

Les déversements liés aux opérations d'exploitation du réseau ont engendré le déversement de  $33\,511~\text{m}^3$  contre  $29\,620~\text{m}^3$  en 2018, soit une augmentation de +12%.

### > Déversement en temps sec

Le volume total déversé par temps sec est de 155 093 m<sup>3</sup>, soit une diminution de 82,3% par rapport à l'année 2018. Par ailleurs, 23 343 m<sup>3</sup> ont été déversés par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

### > Déversements en temps de pluie

Le volume total déversé par temps de pluie est de 851 688 m³ ont diminué de 35,7% par rapport à l'année 2018. Par ailleurs, 10 168 m³ ont été déversé par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2019, est de **11 239 équivalents-habitants par jour** (contre 17 038 eg/hab en 2018) :

en temps de sec
 en temps pluie
 1 780 eq/hab (9 843 eq/hab en 2018)
 8 459 eq/hab (7 195 eq/hab en 2018)

Au cours de l'année 2019, le volume total déversé représente environ 15,5% des volumes transités dont 2,4% par temps sec.

Par temps sec, on constate une diminution des volumes et des flux par rapport aux volumes enregistrés sur 2018 et 2017.

Le DO Normandie représente la plus grande part des déversements de temps sec en configuration normale avec 80 % des volumes déversés suivi par le poste Fonderie avec 10% des volumes déversés en temps sec.

Une grande proportion des déversements de temps sec sur le DO Normandie peuvent être imputés aux problèmes survenus au niveau de la vanne de régulation. Cassée en mai 2019, elle a pu être remplacée en septembre et totalement remise en service de façon autonome en janvier 2020.

### 6. Indicateurs

Indicateur	2017	2018	2019
Nombre d'abonnements (usagers)	11 946	13 068	12 075
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 274	15 277	15 277
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 764	12 912	12 912
Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ d'eau potable consommés (€ TTC/m³)	1,45	1,53	1,57
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis)	0	0	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	15	15	25
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau) (3 points « noirs » connus : siphon « Pyramides », rue de Paris au Port Marly et Quai Maurice Berteaux au Pecq)	7,6	2,6	2,6
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	120	120	120
Réclamations	26,11	11,94	9,28

Les indices 2019 sont restés stables à des niveaux acceptables pour une bonne gestion du réseau.

### > Consommation énergie

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)		
LE PECQ	Allée de Normandie (vanne) - LE PECQ	674	651	- 3,4%		
LE PECQ	Fonderie (PR) -LE PECQ	95 799	98 440	2,8%		
LE PECQ	Rive Gauche (PR) - LE PECQ	278 368	294 619	5,8%		
LE PORT-MARLY	RN13 (PR) - LE PORT-MARLY	7 814	6 301	- 19,4%		
Total		382 655	400 011	4,5%		

Les consommations électriques sont en hausse de 4,5% (400 011 kWh en 2019 contre 382 655 kWh en 2018), en adéquation avec les volumes pompés. Les moyennes des ratios énergétiques sont stables par rapport à 2018 grâce notamment au renouvellement des pompes du poste de Rive Gauche en 2018 et Fonderie en 2019.

### 7. Actions menées sur le patrimoine par le Délégataire

### Postes

- Renouvellement du détecteur de niveau Ultra son du PR RN13;
- Renouvellement de l'extracteur d'air du local dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement du motoréducteur du dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement de la pompe N°4 du PR Fonderie ;
- Renouvellement de la vanne de régulation de Normandie ;
- Remplacement des cartes SIM des GSM 3G sur les télétransmetteurs suite à rappel du fournisseur d'accès Orange;
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 34,9 tonnes de déchets sableux et graisseux;
- Accompagnement technique de la Collectivité dans le cadre de la création du bassin de stockage et restitution de Port-Marly;
- Entretien des rus aériens et notamment de la grille amont du ru de Buzot à Saint-Germain-en-Laye.

### Réseau

- Réalisation de la visite annuelle du réseau ;
- Curage préventif de 1 374 ml de canalisations ;
- Inspection télévisée de 317 mètres de canalisation ;
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle;
- Réalisation de 10 interventions de désobstruction sur réseau (5) et branchements (5);
- Extraction de 200 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux;
- Réalisation de 110 enquêtes de conformité dans le cadre de ventes, dont 6 au total ont mis en évidence des raccordements non conformes
- 16 remplacements d'ouvrages ;
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires ;
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et SIAAP;
- Création de 4 branchements assainissement neufs ;
- Passage en GSM3G des télétransmetteurs sur les points de mesures ;
- Remplacement de la sonde de hauteur par une sonde radar (DO Prairie);
- Remplacement de la sonde de hauteur de la section déversée (DO Prairie);
- Remplacement des plaques de la chambre à sable du Chemin du Halage ;
- Accompagnement pour la réalisation des travaux sur le Chemin du Halage;

- Préparation du transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO en début d'année 2020;
- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement;
- Instruction des documents administratifs relatifs à l'assainissement.

### > Etudes et travaux engagés par le syndicat

- Finalisation des études de MOE du bassin Corbière ;
- Démarrage des travaux du bassin de stockage de Port-Marly ;
- Consultation et notification du marché concernant le bassin de Corbière sur la commune du Pecq;
- Réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie ;
- Aménagement de l'accès du poste de Rive Gauche.

### 8. Qualité du service

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2019 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes ;
- Décolmatage du dégrilleur Fonderie ;
- Rotation des bacs de refus de dégrillage lors des week-ends prolongés ;
- Réarmement des disjoncteurs d'alimentation électrique.

A noter également la réparation de 24 ouvrages (réparations de canalisations, branchements, regards, tampons ou avaloirs).

Le prix moyen du service d'assainissement, en 2019, sur les communes du Syndicat, est de 1,57 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (1,53 €TTC/m³ en 2018). Il inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Ce prix varie en fonction des communes de 1,40 € à 1,92 €.

Ce prix est au 1er janvier 2019 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

La part du SIA sur ce prix a augmenté en 2019 à 0,14 € /m³ afin d'assurer le financement du programme de travaux du schéma directeur.

### III. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2020, ET AU-DELA

### En 2020, les opérations suivantes sont prévues par le Délégataire:

- Accompagnement pour la réalisation des travaux Parc Corbière au Pecq
- Poursuite du plan de renouvellement (Capteur de vitesse DO Normandie et débitmètre ; compacteur à déchet Fonderie; pièce dégrilleur ; révision pompe Rive Gauche)
- Réalisation de travaux suite au rapport de zonage H2S
- Rédiger un avenant pour l'entretien du bassin Port-Marly
- Visite de la police de l'eau des installations du SIA

### En 2020, les opérations suivantes sont prévues par le Syndicat :

- Poursuivre l'engagement du programme de travaux préconisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et affiner l'échéancier prévisionnel de sa réalisation (nœud hydraulique de Prairies, collecteur Eaux Usées de la rue de Paris au Port-Marly, bassin Saint Léger, bassin de Feuillancourt, ...);
- Poursuite des travaux de construction du bassin de Port-Marly ;
- Démarrage des travaux du bassin de Corbière ;
- Mise en œuvre du diagnostic permanent du système de collecte et transport du syndicat;
- Modification de l'accès aux postes Rive Gauche
- Réparation des fuites d'eau sur les toits du poste Fonderie.

### **IV. COMPTES DU DELEGATAIRE ANNEE 2019**

en milliers d'€uros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	1 199,85	981,25	-18,2%
Exploitation du service	251,31	363,64	
Collectivités et autres organismes publics	948,51	617,41	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,03	0,20	
CHARGES	1 225,85	1 006,18	-17,9%
Personnel	75,50	119,65	
Energie électrique	23,52	41,20	
Produits de traitement	0,02	0,04	
Analyses	0,60	0,83	
Sous-traitance, matières et fournitures	94,61	99,12	
Impôts locaux et taxes	1,11	0,97	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	33,84	53,71	
<ul> <li>télécommunication, postes et télégestion</li> </ul>	4,73	3,60	
engins et véhicules	9,32	13,73	
informatique	9,71	10,96	
assurance	2,53	2,49	
• locaux	1,45	1,48	
Contribution des services centraux et recherche	7,55	12,01	
Collectivités et autres organismes publics	948,51	617,41	
Charges relatives aux renouvellements  • programme contractuel	28,98	44,91	
Charges relatives aux investissements			
programme contractuel	7,32	7,43	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3,32	5,15	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,99	3,75	
Résultat avant impôt	-26,00	-24,93	4,1%
RESULTAT	-26,00	-24,93	4.1%

Détail des produits			
en milliers d'€uros	2018	2019	Ecart en %
TOTAL	1 199,85	981,25	-18,2%
Exploitation du service	251,31	363,64	44,7%
<ul> <li>Partie proportionnelle</li> </ul>	201,92	300,07	
• Pluvial	49,39	63,56	
Collectivités et autres organismes publics	948,51	617,41	-34,9%
Part Collectivité	948,51	617,41	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
•	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,03	0,20	
Autres produits accessoires	0,03	0,20	

Le résultat d'après le Compte annuel de l'exploitation est en augmentation par rapport à l'année 2018.

# V. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses de renouvellement nécessaire au bon fonctionnement des installations pour l'année 2019:

Renouvellem	enouvellement : Equipements						
Désignation	Installation	Opération	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)				
	Rive Gauche (PR)	Pompe 3	7 498				
Article 27 -	LE PORT-MARLY - RN 13 (PR) Detecteur de niveau		713				
Travaux de renouvellement et	LE PECQ - Les Prairies (comptage)	Sonde hauteur amont	1604				
de grosses	LE PECQ - Fonderie (PR)	Extracteur d air	1153				
réparations	EE F ECQ -1 Offdelle (FR)	Degrilleur	3 205				
	LE PECQ - Allée de Normandie (vanne)	Vanne	6 555				
	Montant total comptabilisé da	20 729					

# VI. INVESTISSEMENT CONTRATRACTUELS PREVUS PAR LE CONTRAT DE DSP

Dans le cadre de l'article 29 du contrat de Délégation de Service Public, le délégataire s'engage à mettre en œuvre les investissements suivant :

Description	Délai de réalisation	Montant € HT
Mise en sécurité du tait du PR Fonderie pour les interventions sur le dégrilleur	31/12/2018	6 646 €
Déploiement d'Aquadvanced « Monitoring » (gestion en temps réel des réseaux d'assainissement)	31/12/2019	16 000 €
Déploiement d'Aquadvanced « Anticipation »	31/12/2019	21 400 €

La mise en œuvre du déploiement de l'outil Aquadvanced était prévue pour l'année 2019. Ce déploiement n'a cependant pas respecté le délai de réalisation tel qu'indiqué dans le contrat de DSP.

Suez s'engage à réaliser la mise en place de cet outil durant le second semestre de l'année 2020.

### VII. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE

### 1. La démarche qualité et environnementale

### Une démarche partenariale

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à SUEZ d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques;
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur;
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations ;
- Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...;
- Un outil de maîtrise des coûts ;
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun ;
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable;
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

### 2. La démarche développement durable

Une démarche pleinement intégrée a la stratégie de l'entreprise, pour construire ensemble le futur de la gestion de l'eau dans les territoires

Dès 2006, SUEZ, pour son activité Eau en France, structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux :

- préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ;
- être un partenaire local du développement des territoires ;
- dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

En septembre 2014, l'activité Eau France de SUEZ a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet notamment ;
- de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets.

### > Agir en faveur de la biodiversité

Dans un objectif de structurer et amplifier sa démarche, SUEZ, tant au niveau du Groupe que de ses filiales, s'est engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2011. Le projet de plan d'action de l'activité Eau France pour 2014-2017 a été reconnu, en 2014, par le Ministère en charge de l'environnement.

Cette reconnaissance est importante pour l'entreprise, qui s'est engagée à structurer et étendre ses actions pour limiter ses impacts, et pour préserver la biodiversité.

### Résultats budgétaires de l'exercice

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS					
RECETTES								
Prévisions budgétaires totales (a)	3 954 858,83	4 549 311,72	8 504 170,55					
Titres de recette émis (b)	426 909,00	1 797 452,11	2 224 361,11					
Réductions de titres (c)		641 788,95	641 788,95					
Recettes nettes (d = b - c)	426 909,00	1 155 663,16	1 582 572,16					
DEPENSES								
Autorisations budgétaires totales (e)	3 954 858,83	4 549 311,72	8 504 170,55					
Mandats émis (f)	578 928,05	1 492 227,91	2 071 155,96					
Annulations de mandats (g)		106 453,22	106 453,22					
Depenses nettes (h = f - g)	578 928,05	1 385 774,69	1 964 702,74					
RESULTAT DE L'EXERCICE								
(d - h) Excédent								
(h - d) Déficit	152 019,05	230 111,53	382 130,58					

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	1 103 688,75		-152 019,05		951 669,70
Fonctionnement	3 439 281,72		-230 111,53		3 209 170,19
TOTAL I	4 542 970,47		-382 130,58		4 160 839,89
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 542 970,47		-382 130,58		4 160 839,89